



Conseil du développement industriel

Quarante-sixième session

Vienne, 26-28 novembre 2018

Point 10 de l'ordre du jour

**Suite à donner aux recommandations issues de l'examen
du Corps commun d'inspection relatif à la gestion
et à l'administration de l'ONUDI**

Recommandations issues de l'examen du Corps commun d'inspection relatif à la gestion et à l'administration de l'ONUDI

Rapport du Directeur général

En application de la décision IDB.45/Dec.10, le présent document contient le rapport du Directeur général sur l'état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection dans son rapport [JIU/REP/2017/1](#) intitulé « Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) » (voir [IDB.45/14/Add.1](#)).

I. Introduction

1. À sa quarante-cinquième session, le Conseil a examiné le rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUDI (voir [IDB.45/14/Add.1](#)) et les observations du Directeur général sur ce rapport ([IDB.45/14/Add.2](#)). Par la suite, le Conseil a prié le Directeur général d'appliquer les recommandations qui lui étaient adressées, dans la limite des ressources existantes, et de lui présenter un rapport sur l'état d'avancement des travaux à sa quarante-sixième session (IDB.45/Dec.10).
2. Le Directeur général a le plaisir de rendre compte ci-après des progrès accomplis par le Secrétariat dans l'application des dites recommandations.

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



II. Recommandations du Corps commun d'inspection et observations de l'ONUDI sur les progrès accomplis

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
1	La Conférence générale est invitée à examiner, à sa dix-septième session, en 2017, les stratégies proposées par le Directeur général pour appuyer la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 9, à veiller à ce que le rôle de l'Organisation soit bien défini et à fournir, dans le cadre des programmes et budgets successifs, les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies.	Organe délibérant	À l'étude Depuis l'adoption de la résolution GC.17/Res.1, l'ONUDI utilise de plus en plus son Cadre intégré de résultats et de performance pour suivre ses programmes et ses opérations et mesurer leur efficacité, afin de faciliter la mise en œuvre du cadre de programmation à moyen terme. Elle s'emploie aussi à élaborer le cadre stratégique demandé par les États Membres dans la résolution GC.17/Res.6. Un ensemble de politiques et d'orientations stratégiques sera mis en place et diffusé le moment venu afin d'être mis en œuvre dès 2019.
2	Le Directeur général devrait envisager de systématiser les réunions d'information internes des hauts dirigeants, afin de renforcer les fonctions de coordination et d'échange d'informations à l'échelle de l'Organisation, le but étant d'aider le Conseil exécutif dans sa gestion de l'ONUDI.	Chef de secrétariat	Acceptée – appliquée Une circulaire visant à faire des réunions d'information internes des hauts dirigeants un moyen systématique de coordination et d'échange d'informations est prête à être envoyée (IC/2017/08).
3	Le Conseil du développement industriel devrait veiller à ce que les ressources du budget ordinaire soient suffisantes pour financer les fonctions essentielles de l'Organisation et permettre à celle-ci de mener à bien tous ses mandats d'institution spécialisée des Nations Unies de manière cohérente et durable, conformément aux dispositions de la Déclaration de Lima. Dans ce contexte, conformément à sa décision IDB.44/Dec.8, il pourrait également inviter les États Membres de l'ONUDI à augmenter leurs contributions aux comptes spéciaux créés par le Secrétariat.	Organe délibérant	À l'étude Dans les débats en cours, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets examine des solutions visant à améliorer la situation financière de l'ONUDI. Dans l'intervalle, l'ONUDI poursuit ses échanges avec les États Membres sur la ponctualité du versement de leurs contributions et en rend compte régulièrement au Comité et au Conseil, en particulier dans les rapports du Directeur général sur la situation financière de l'Organisation. Par ailleurs, elle encourage régulièrement les États Membres à verser des contributions volontaires au Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base et au fonds d'équipement (et leur demande de renoncer à leurs soldes inutilisés).

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
4	Le Directeur général devrait présenter au Conseil du développement industriel, à sa quarante-sixième session, en 2018, un rapport d'ensemble visant à améliorer la situation financière de l'Organisation et contenant des propositions sur les principales catégories de ses ressources (budget ordinaire, budget opérationnel et contributions volontaires).	Chef de secrétariat	<p>Le Secrétariat a pris note de cette recommandation.</p> <p>Dans les débats en cours, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets examine des solutions visant à améliorer la situation financière de l'ONUDI. Selon leur issue, le document sur le programme et les budgets pour 2020-2021 pourrait être utilisé pour présenter des propositions au Comité et au Conseil à leurs sessions de 2019.</p>
5	Le Directeur général devrait étoffer la stratégie de gestion des risques présentée à la quarante-quatrième session du Conseil du développement industriel, en 2016, afin qu'elle permette de s'attaquer de manière globale, par des mesures d'atténuation, à tous les risques majeurs qui pèsent sur l'Organisation, et la soumettre au Conseil pour approbation à sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – en cours d'application</p> <p>Un Comité de gestion des risques a été créé afin d'étoffer la stratégie de gestion des risques de l'ONUDI et de donner des orientations au Conseil exécutif sur les mesures à prendre. Le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI a entamé un premier exercice de cartographie des risques au sein de l'Organisation, consistant à recenser les principaux risques perçus et à déterminer les stratégies et mesures d'atténuation correspondantes.</p> <p>À l'issue de cet exercice, les résultats recueillis seront présentés au Comité de gestion des risques et des informations à ce sujet seront mises à la disposition des États Membres. Le Comité analysera et évaluera les risques, et créera un registre des risques internes à partir des données recueillies, en classant les différents risques, en repérant, le cas échéant, ceux qui n'auraient pas été signalés et en recommandant des stratégies et mesures d'atténuation, selon les besoins.</p> <p>Le coordonnateur de la gestion des risques de l'ONUDI présentera également les conclusions de l'exercice initial de cartographie des risques lors d'une réunion d'information qui sera organisée à l'intention des États Membres au cours du second semestre de 2018.</p>

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
6	Le Directeur général devrait achever l'élaboration du cadre de gestion des ressources humaines et le publier sous la forme d'une circulaire du Directeur général d'ici à la fin de 2017. Les politiques et instructions administratives correspondantes devraient être adoptées ou actualisées en conséquence.	Chef de secrétariat	Acceptée – en cours d'application Le Conseil exécutif a approuvé, a priori, la feuille de route sur les politiques des ressources humaines permettant au Département de la gestion des ressources humaines de réviser ses politiques. La procédure est en cours.
7	Le Directeur général devrait élaborer un plan d'action comprenant des mesures de contrôle visant à améliorer la diversité géographique du personnel de l'ONUDI, et rendre régulièrement compte de sa mise en œuvre au Conseil du développement industriel à compter de sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	Acceptée – en cours d'application Le Conseil exécutif a approuvé, a priori, la feuille de route sur les politiques des ressources humaines permettant au Département de la gestion des ressources humaines de réviser ses politiques. L'une d'elles vise, entre autres, à améliorer la diversité géographique de l'Organisation. La procédure est en cours.
8	Le Directeur général devrait élaborer un plan d'action comprenant des mesures de contrôle visant à améliorer l'équilibre entre les sexes parmi le personnel de l'ONUDI, qui viendrait compléter la Politique sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et rendre régulièrement compte de sa mise en œuvre au Conseil du développement industriel à compter de sa quarante-sixième session, en 2018.	Chef de secrétariat	Acceptée – en cours d'application Conformément à la Politique de l'ONUDI sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à la Stratégie de l'ONUDI concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour 2016-2019, à la présente recommandation et à la stratégie 2017 sur la parité des sexes du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ONUDI a élaboré un plan d'action sur la parité des sexes pour 2018-2023 afin de parvenir à la parité dans les effectifs. Ce plan d'action s'inspire des meilleures pratiques adoptées à l'ONU, des résultats des consultations organisées avec la direction et le personnel de l'ONUDI pour déterminer précisément les mesures à prendre pour rechercher et recruter des candidats en tenant compte de la problématique femmes-hommes, ainsi que des mesures susceptibles de créer un environnement favorable. Le plan d'action sera décrit en détail dans le rapport sur l'ONUDI, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes que le Directeur général présentera au Conseil du développement industriel à sa quarante-sixième session (IDB.46/20).

	Recommandations	Responsabilité	Suite donnée par l'ONUDI
9	Le Directeur général devrait publier une politique actualisée relative à la gestion des technologies de l'information et à la gestion de l'information et constituer, à l'échelle de l'Organisation, un groupe de travail chargé d'aider le Conseil exécutif à contrôler sa mise en œuvre et à formuler des orientations stratégiques dans ce domaine.	Chef de secrétariat	<p>Acceptée – appliquée</p> <p>La politique relative aux technologies de l'information et des communications (TIC) a été actualisée et publiée sous la forme d'une circulaire du Directeur général (DGB/2017/09).</p> <p>Un groupe de travail sur les TIC a été créé pour continuer d'améliorer l'efficacité de la gestion des technologies de l'information et de la gestion de l'information dans l'Organisation.</p>
10	La Conférence générale est invitée à adopter une stratégie globale concernant la présence de l'ONUDI sur le terrain, qui s'inscrirait pleinement dans l'action menée par l'Organisation pour mettre en œuvre le Programme 2030, y compris un ensemble de critères permettant d'évaluer l'efficacité de cette stratégie.	Organe délibérant	<p>À l'étude</p> <p>Conformément au Cadre intégré de résultats et de performance, les capacités du personnel de l'ONUDI sont renforcées, y compris dans les bureaux extérieurs. La mise au point des politiques, modèles et outils nécessaires pour institutionnaliser le Cadre intégré ira de pair avec l'exécution et la gestion des activités menées par l'Organisation, au Siège comme sur le terrain.</p>

III. Mesures à prendre par le Conseil

3. Le Conseil est invité à prendre note des informations figurant dans le présent document.
-